



Vendredi 8 septembre

RDV à 8h30

chez Raphaël LEBLOND

Zone ostréicole Copalestre

Fléchage à partir de la D 14

Nettoyage du littoral



en partenariat
avec

ORCHIS

**Action ouverte
à tous**

Inscription
des bénévoles
auprès d'Orchis
au 06 32 80 75 35
ou orchis50550@gmail.com
mercredi 6 au plus tard

Prévoyez vos gants et vos bottes...

ORCHIS Association jumelée avec le Dorset Countryside Volunteers

Siège social : Mairie 50550 Saint-Vaast-la-Hougue

Président : Olivier SIMON

☎ 06 30 25 10 01 ✉ orchis50550@gmail.com

www.orchis-nature.com



IPNS

La date était prévue dès le printemps.

Le CRC a organisé l'accueil des bénévoles et des professionnels.

Comme chaque fois que le RDV a lieu sur Lestre, Raphaël LEBLOND a accepté de recevoir les bénévoles et la benne à déchets sur son entreprise.



Les tracteurs ne peuvent circuler sur le haut de la plage. Les 30 bénévoles inscrits par Orchis et les élèves du lycée maritime avec Isabelle leur professeur collectent les déchets sur le haut de plage.



Le président







Marie-France a nettoyé un bac à marée (près d'un stationnement non officiel de camping cars) dans lequel elle voulait mettre sa collecte de « déchets marins » afin de faire comprendre aux vacanciers qu'un bac à marée n'est ni la poubelle noire, ni la poubelle jaune, ni une benne à « encombrants » à la déchetterie.



Le tracteur de Raphaël après la collecte



La collecte rapportée sur la remorque de Raphaël a été transférée dans la benne (le président en fait l'inspection).



Au 1^{er} plan, les bénévoles, au fond, les élèves du lycée aquacole qui participent à chacun des nettoyages du partenariat CRC-Orchis.

Bilan de la journée

9 mètres cubes de déchets collectés

durée de la manifestation : 2h 30

une cinquantaine de participants =

bénévoles d'Orchis et d'ailleurs,

la classe du lycée maritime

3 entreprises ostréicoles.

Il est important de noter que :

- * tout au long de l'année, les bacs à marée permettent de récupérer des déchets marins.**
- * parmi les bénévoles, il n'y a pas que des personnes inscrites dans une association environnementale mais de nombreux citoyens participent à la collecte des déchets.**

Nos premiers bacs à marée ont été installés en juillet 2020. Avant, lorsqu'Orchis faisait un nettoyage du littoral sur le linéaire compris entre La Redoute de Morsalines et Lestre, des tas de déchets étaient rassemblés par des promeneurs le long du GR223, en vue d'un ramassage par les éboueurs dont ce n'est pas le rôle.

Sur le haut de plage des communes de Crasville et Aumeville-Lestre le matériel ostréicole échoué est très présent.

Même si certains ostréiculteurs nettoient l'estran après un coup de vent pour récupérer leurs poches ou participent à un nettoyage CRC-Orchis, ils ne peuvent pas récupérer ce qui s'échoue sur le haut de la plage avec leurs tracteurs car la circulation leur en est interdite. Voir ci-dessous l'extrait du document de la Préfecture maritime.

1 – La circulation des véhicules conchylicoles doit s'effectuer conformément aux règles du code de l'environnement et du code général de la propriété des personnes publiques et prendre en compte les prescriptions des aires marines protégées et les intérêts du patrimoine naturel.

Il est ainsi interdit, hors des concessions, de circuler sur les herbiers de zostères, les prés-salés, les végétations de haut de plage et les banquettes à lanice présentant une fonctionnalité écologique avérée.

Les véhicules conchylicoles doivent emprunter de manière privilégiée les accès, voies et chemins de circulation imposés, lorsqu'ils existent, ou usuellement utilisés, en évitant la circulation sur la laisse de haute mer.

La maintenance et l'entretien des véhicules conchylicoles, notamment motorisés, sont interdits sur le domaine public maritime. Cette maintenance et cet entretien doivent être réalisés selon une fréquence suffisante et hors du domaine public maritime pour limiter les risques de pollutions par défaillance d'un véhicule.

Le contenu de la benne résultant du nettoyage du 8 septembre et de la collecte des bacs à marée de Crasville et Aumeville-Lestre le 13 septembre se monte à 15 mètres cubes, l'équivalent de deux vans.

